



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

ARRETE MINISTERIEL N° 1042 / CAB.MIN/MINES/01/2011 DU 21 DEC 2011
RAPPORTANT L'ARRETE MINISTERIEL N°
0144/CAB.MIN/MINES/01/2011 DU 05/05/2011 PORTANT
DECHEANCE DU DROIT MINIER OCTROYE A LA SOCIETE
AMENAGEMENT DES SITES MINIERS AURIFERES Sprl

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 221 et 222 alinéa 1^{er} ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12 alinéa 2 lettre c, 286, 287 et 289 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 561 alinéa 1^{er} lettre a, c et 562 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères spécialement son article 1^{er} B point 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° **0144/CAB.MIN/MINES/01/2011** du **05/05/2011** portant déchéance de la Société **AMENAGEMENT DES SITES MINIERS AURIFERES Sprl** de ses droits miniers sur le **Permis de Recherches n° 2667** ;

Considérant le recours introduit par le requérant ;

Considérant fondé le recours formulé dans le délai légal ;



1042

A R R E T E :

Article 1^{er}

L'Arrêté Ministériel n° **0144/CAB.MIN/MINES/01/2011** du **05/05/2011**, portant déchéance de la Société **AMENAGEMENT DES SITES MINIERS AURIFERES Sprl** de ses droits miniers sur le **Permis de Recherches n° 2667**, est rapporté et ne peut produire d'effet.

Article 2 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 21 DEC 2011

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- AMENAGEMENT DES SITES MINIERS AURIFERES Sprl : 1

